

des femmes et enfants fut portée à 0 fr. 60 (12 centimes) par mois avec faculté pour le Conseil de l'élever à 0 fr. 70 (14 centimes).

Le paiement des cotisations continuera de s'effectuer gratuitement chaque dimanche, on le rendra plus facile en créant un bureau constamment ouvert dans la semaine pour le recevoir.

Le Conseil administratif fut porté à 50 membres et le Conseil honoraire à 25.

Trois commissions principales restèrent seules en permanence : pour la vérification des comptes, les enquêtes et la recherche des emplois.

On décida qu'une caisse de prévoyance serait formée, autant que possible, par les membres honoraires et les donateurs, que l'on capitaliserait leurs dons et leurs cotisations jusqu'au 1er avril 1863 et que les intérêts du capital ainsi fournis seraient, à partir de cette époque, répartis entre les hommes incurables ou incapables de travailler qui auraient douze ans de Société. Le service de cette caisse fut préparé par des versements à la Caisse Nationale des retraites que la loi de 1856 venait d'autoriser et qui, donnant droit à des subventions proportionnelles, ajoutèrent un nouvel élément de prospérité aux finances de la Société.

Après ces réformes importantes, M. Allard qui n'avait accepté la présidence de l'Emulation Chrétienne que pour la retirer d'un grand danger, se retira.

Il eut pour successeur un des vice-présidents, M. Edouard Leroy, esprit positif, caractère tenace, membre actif très digne, très laborieux, très économe, rompu aux habitudes méthodiques de l'administration, connaissant à fond les rouages de la Société, et qui ne tarda point à faire disparaître les abus qui subsistaient encore.

Un de ses premiers actes fut de contracter avec les pharmaciens de Rouen un traité avantageux pour l'Emulation Chrétienne.

Peut-être M. Leroy ne comprit-il pas suffisamment qu'une Société aussi importante devait avoir une direction large ; peut-être aussi ses fonctions à la préfecture et sa difficulté d'élocution l'obligèrent-elles plus d'une fois à une excessive circonspection.

Sa prévoyance naturelle avait d'ailleurs quelque raison de trouver insuffisantes les réformes successivement apportées au règlement, et qui laissaient subsister des engagements dont sa grande habileté de comptable lui révélait d'avance la témérité.

Le travail et le bien-être

Nous avons vu comment le travail matériel et le travail intellectuel, ou, en d'autres termes, les professions libérales et les professions mécaniques sont indispensables les unes aux autres ; nous avons vu ensuite comment le travail est fécondé par son union avec le capital, honorablement rémunéré par le salaire, utilement secondé par des agents méca-

niques, favorisé par le développement des transactions commerciales.

Une dernière question se présente :

Le travail procure-t-il toujours le bien-être au travailleur ?

Je réponds : " Oui, toujours ou presque toujours, " s'il s'agit du bien-être tel que je l'ai défini déjà, si le travailleur qui veut y parvenir ne s'écartere jamais de la voie que je lui ai tracée.

En présentant à l'ouvrier un modeste bien-être comme récompense de sa bonne conduite et de ses efforts, je crois avoir fait une chose morale : car je pense que le désir d'arriver à ce but par l'exercice de toutes les bonnes qualités de l'homme et de l'ouvrier, ne peut que produire sur lui un effet salutaire.

Deux mots à ceux de mes lecteurs, étrangers aux professions mécaniques, qui, sur ce point, ne seraient pas d'accord avec moi.

Je veux que l'ouvrier se plaise dans son intérieur ; mais, pour qu'il s'y plaise, ne faut-il pas qu'il y trouve quelques jouissances ?

Tant qu'il est jeune, il y a en lui une surabondance de vie et de gaieté qui donne du charme à tout et qui rend les privations moins pénibles. Mais on ne comprend généralement pas assez combien les jouissances d'une aisance modeste lui deviennent nécessaires quand la première ardeur de la jeunesse est passée, et combien il est peu surprenant que, lorsqu'il ne les trouve pas chez lui, il en cherche ailleurs la trompeuse image.

Voyez, par exemple, un maçon suivre pendant toute une journée sa tâche pénible et monotone, prenant des moellons, les cassant, les ajustant, élevant sans cesse les bras, respirant l'odeur du mortier, et avalant la poussière des pierres brisées !

Puis, en rentrant chez lui, que trouve-t-il trop souvent ? Tout y est laid, tout y est incommode ; par sa faute, je le sais ; mais enfin la chose est telle.

Est-il donc bien surprenant qu'il coure là où l'odeur de l'alcool et du café le ranime, là où règnent l'animation et la joie ? Est-il surprenant qu'il y prolonge autant que possible son séjour, lorsqu'il sait ce qui l'attend au sortir de là : des cris ; des reproches, des privations de toute espèce, un enfer dans un tandis ?

Mais que sa demeure ait un aspect agréable ; qu'une femme attrayant tienne les enfants propres et souriants, qu'il soit sûr de trouver chez lui une nourriture bien préparée, qui flatte l'odorat et les yeux ; qu'un peu de vin, versé sans trop de parcimonie, lui réchauffe le cœur ; que la douce aisance entretienne dans cet intérieur l'égalité de caractère et l'aménité des relations : alors qu'il ne cherche pas le bonheur hors de chez lui, il s'y plaît, il y reste, et l'intempérance disparaît avec tous les maux qu'elle entraîne.

Car il est évident qu'un des plus salutaires effets que produisent sur le travailleur les jouissances d'un bien-être légitime et modeste, c'est d'éloigner de lui le besoin des émotions qui étourdisent.

Si l'ivresse plaît, c'est surtout parce

que, grâce à elle, on se délivre momentanément du mal dont on souffre. Cette excitation passagère et l'abrutissement qui la suit donnent au misérable, d'abord, le sentiment d'un bien-être factice, ensuite l'oubli du mal-être réel : de là l'abus des liqueurs fortes. Dans l'ivresse, il ne voit plus les misères de son intérieur, ou, s'il les voit, c'est à travers les vapeurs de l'alcool qui les dorment d'un éclat fastastique, et qui lui font voir roses et rebondies les joues hâves de ses enfants. Ainsi en buvant, il s'étourdit, il rêve, pour ainsi dire, jusqu'à l'instant où le réveil montre la poignante réalité ; il la considère un moment dans un morne désespoir ; puis il s'absorbe dans le désir de s'arracher à cette pensée par de nouveaux excès. Jusque-là, il végète comme il peut entre deux ivresses.

Ainsi, le mal-être perpétue les vices mêmes auxquels il doit la naissance, à la longue cette excitation devient un besoin, cet abrutissement une habitude. L'alcool coule dans toutes les veines. Les parents ne transmettent plus à leurs enfants qu'un sang brûlé par cette ignoble flamme ; et ainsi se perpétuent dans les grandes cités ces générations avortées, honte de l'espèce humaine

Correspondance

Nous reproduisons, ci-dessous une correspondance adressée au *Franco-Canadien*, de St-Jean, et publiée par ce journal le 25 août dernier. Nous remercions bien sincèrement *Un ouvrier* de son chaleureux appel en faveur de l'Union St-Joseph et acceptons en entier les raisons qu'il donne — et qui sont les meilleures — pour justifier cet appel.

IBERVILLE, 22 août 1892.

M. le Rédacteur.

Auriez-vous encore une fois la bonté de me donner un petit espace dans votre journal pour entretenir vos lecteurs surtout ceux du diocèse de St-Hyacinthe, de l'Union St-Joseph dont une succursale vient de s'établir dans notre localité.

Comme société diocésaine, l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe seule a le privilège de jouir du patronage immédiat des sociétés ecclésiastiques du diocèse. Ceci doit être un encouragement pour que tous ceux qui peuvent en faire partie joignent au plus tôt la succursale de cette société qui vient de se fonder ici. Le but en est tout philanthropique en même temps que catholique, ce qui est une garantie à celui qui veut assurer après sa mort un soutien à sa famille.

Sans vouloir déprécier en aucune manière les sociétés du même genre ne faut-il pas à ceux qui composent une paroisse ou un diocèse, avoir un peu de cet esprit de corps et d'initiative pour y faire fructifier les œuvres qui y sont fondées, surtout lorsqu'elles sont greffées sur l'autorité diocésaine. Je puis dire que l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe donne toutes les sûretés sous ce rapport comme sous celui de la stabilité. Notre association qui n'était qu'un arbuste à son origine est maintenant

un arbre puissant qui protège de ses ombres bienfaisants tout le diocèse de St-Hyacinthe.

Le but de cette société n'est pas seulement de procurer à ses membres le bien-être matériel, mais dans l'esprit de son fondateur (Mgr Moreau, croyons-nous) elle devait avoir un motif plus noble et plus élevé : celui de faire comprendre à ceux qui peinent pour gagner leur subsistance la noblesse de leur état, qui a été sanctifié par l'emploi que nous en a donné Saint-Joseph et l'Enfant-Dieu. Il y a tant de pièges à l'heure qu'il est de tendus pour faire sombrer la vertu et faire faire fausse route à l'homme qu'il est grandement temps que nous nous unissions pour faire le bien.

En faisant partie de l'Union St-Joseph nous resserrerons les liens qui nous unissent, nous trouverons du plaisir, après les durs labeurs de la journée, à nous réunir ensemble dans l'union et la paix. Pour que tout cela se réalise il faut que toute rivalité et toute aigreur soient bannies d'au milieu de nous ; que nous nous aimions comme des frères et des enfants de la même famille Canadienne-Française et Catholique.

L'œuvre de l'Union St-Joseph doit être encouragée comme éminemment utile, canadienne et patriotique. Que chacun donc fasse son devoir sous ce rapport.

Je vous remercie, M. le Rédacteur, et veuillez croire à ma considération.

UN OUVRIER.

BIBLIOGRAPHIE

[Voir annonces L. A. Choquet et frère.]

" Géographie politique, industrielle, commerciale et historique, " par Antonin Roche. La terre moins l'Europe. 1 vol. in-12 de 295 pages. Prix : 2 fr. 50. Ch. Delagrave, éditeur, 15 rue Soufflot, à Paris, France. L'Europe seule, 2 fr. 50.

Ouvrage très complet à l'usage des classes. Cette Géographie renferme, comme son titre l'indique, la description parfaite de tous les lieux, les diversions politiques, la production, la richesse, le climat, les mœurs, la religion, etc.

La modicité du prix et la renommée de l'auteur, chevalier de la Légion d'honneur et directeur de l'"Educational Institute" de Londres sont de nature à faire désirer l'introduction dans toutes les classes, de la *Géographie*, par M. Roche.

— *L'Association Catholique*, Revue des questions sociales et ouvrières paraissant le 15 de chaque mois. Union postale, par année, 23 fr. Adresse, 262, Boulevard St-Germain, Paris, [France].

Sommaire du dernier numéro [15 août].

H. Savatier : Le Crédit. Urgence de sa réforme et le renouvellement du privilège de la Banque de France.

H. Danzas. Les caisses rurales en Alsace.

Helleputte. Un discours sur le régime représentatif.

Séjour Lamoignon. Chronique : Faits religieux. Le mouvement catholique. II. Faits politiques. III. Le mouvement social.